



## Formulaire de demande de subvention 2022 pour l'achat d'un vélo électrique

La Communauté de Communes du Pays de Mormal souhaite encourager la pratique du vélo sur son territoire tout en favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation des nuisances sonores.

Dans cette perspective, la communauté souhaite encourager le développement des transports « propres » et inciter les résidents habitant sur le territoire de la CCPM à se doter de vélos électriques neufs ou d'occasion en instituant un dispositif de subventionnement.

**Il s'agit d'une subvention fixée à 30 % du prix d'achat TTC du vélo électrique neuf ou d'occasion, dans la limite de 360 € .**

**Cette aide est fixée à 50 % du prix d'achat TTC du vélo neuf ou d'occasion , dans la limite de 600 € pour les personnes demandeurs d'emploi et bénéficiant :**

- **du revenu de solidarité active (RSA) ;**
- **ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;**
- **ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;**
- **ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).**

LE DEMANDEUR

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

.....

Code postal : ..... Commune: .....

Téléphone:.....

Adresse e-mail : .....

En cas de dossier incomplet vous serez contacté plus rapidement par mèl

Date: .....

Signature:

*« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion d'un fichier d'utilisateurs pour l'attribution de la subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Le destinataire des données est la Communauté de Communes du Pays de Mormal.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : **Communauté de Communes du Pays de Mormal : 18, rue Chevray, 59530 LE QUESNOY***

## PIECES A FOURNIR EN UN EXEMPLAIRE

**Le bénéficiaire fournit les pièces définies ci-dessous, à son nom propre et à l'adresse de sa résidence principale.**

**Il adresse son dossier complet à la Communauté **AVANT LE 01 décembre 2022****

(cachet de la poste faisant foi ou cachet en cas de remise du dossier à la

**Communauté de Communes du Pays de Mormal**

**18, rue Chevray 59530 LE QUESNOY)**

Si le dossier est incomplet, les pièces complémentaires devront être adressées à la communauté dans un délai de trois mois, à compter de la date de demande des éléments manquants.

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante:

**Communauté de Communes du Pays de Mormal**

**18, rue Chevray 59530 LE QUESNOY**

**Le dossier complet doit comprendre les pièces justificatives suivantes:**

1. Le formulaire original de la demande dûment complété,
2. Deux exemplaires de la convention signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé»,
3. L'attestation sur l'honneur (original manuscrit), à ne pas revendre le vélo électrique aidé sous peine de restituer la subvention à la communauté, à apporter la preuve au service environnement de la communauté qui en fera la demande, qu'il est bien en possession du matériel électrique aidé,
4. La copie de la facture d'achat du vélo électrique mentionnant le modèle.
5. La copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique correspondant au modèle noté sur la facture,
6. La copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou une quittance de loyer ou une facture d'un fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo. La date de la quittance de loyer ou de la facture du fournisseur d'énergie doit être datée de moins de 3 mois.
7. Le relevé d'identité bancaire.
8. Une attestation récente Pôle Emploi ou CAF (demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA, ou de l'AAH ou l'ASS) ; une attestation récente CARSAT ou MSA (bénéficiaire de l'ASPA).

**Toutes les pièces justificatives doivent comporter une seule et même adresse.**